

REPUBLICHE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 02 novembre 2016*

**N°197/11/2016 : CONTRAT DE VILLE - ADHESION DE LA SA LES CHALETS**

*L'an deux mille seize, le mercredi 02 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 octobre 2016.*

**Etaient présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLON

**Pouvoirs** : 9

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Bernard PECOU à Marie-Claude BERLY, Jean-Michel MUSCATELLI à Georges DARUL, Béatrice KOHLER à Danielle AMOUROUX, Anne ALASSANE à Jean TEKPRI, Quentin SUCAU à Laura NICOLAS, José GONZALEZ à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

**Madame Clarisse HEULLAND donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Contrat de Ville de Montauban a été signé le 10 juillet 2015 par de nombreux partenaires et intervient sur deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Médiathèque Chambord et Cœur de Ville.

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ce contrat peut être signé notamment par les organismes d'habitations à loyers modérés mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation.

Outre Tarn et Garonne Habitat et Promologis déjà partenaires, la Société Anonyme des Chalets a affirmé, par courrier et lettre d'intention motivée, la volonté d'adhérer au Contrat de Ville de Montauban.

Opérateur déjà impliqué dans le premier programme de rénovation urbaine sur le centre ancien de Montauban, l'adhésion de ce nouveau partenaire ne rompt pas l'équilibre général du contrat et laisse intact les engagements des autres partenaires, parties prenantes au contrat.

Sa contractualisation permettrait, dès 2017, la mobilisation de ressources supplémentaires au titre de l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie sur le parc existant.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à approuver et signer les documents se rapportant à l'objet de la présente délibération et ainsi autoriser la SA des Chalets à adhérer au Contrat de ville de Montauban.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 NOV. 2016

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 novembre 2016

Maire,  
Brigitte BAREGES

